

- COMMUNE DE LIMOURS EN HUREPOIX -

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE LIMOURS

Par arrêté municipal du 20 février 2017, le maire a décidé de procéder à une enquête publique **du mercredi 15 mars au samedi 22 avril 2017 inclus**, portant sur le projet de dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé de Limours, arrêté au conseil municipal du 9 novembre 2016.

Pendant la durée de l'enquête, les **pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public en Mairie**, place du Général de Gaulle, aux heures habituelles d'ouverture soit :

- lundi de 14h à 17h30 (à l'exception du lundi 17 avril férié),
- mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30,
- samedi de 9h à 12h.

L'intégralité du **dossier sera également mise en ligne à compter de la date précitée sur le site internet de la Ville : www.limours.fr**.

Un accès gratuit au dossier numérisé est également garanti par un poste informatique mis à disposition du public, à la Mairie place du Général de Gaulle.

Le commissaire-enquêteur, Monsieur Maurice Roubin, ou son suppléant, Monsieur Michel Louvrier, **recevra le public lors de permanences qui se tiendront en Mairie**, place du Général de Gaulle, aux dates suivantes :

- **mercredi 15 mars de 9h à 12h, (ouverture de l'enquête)**
- **vendredi 31 mars de 14h à 17h30,**
- **lundi 10 avril de 14h à 17h30,**
- **samedi 22 avril de 9h à 12h (clôture de l'enquête).**

Les observations sur le dossier de PLU arrêté pourront être consignées sur le registre déposé en Mairie aux jours et heures normaux d'ouverture, **ou être adressées par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur** à l'adresse suivante :

Mairie de Limours - Service urbanisme
Place du Général de Gaulle
91470 Limours

ou transmis via la plateforme de Gestion des Relations Citoyennes du site internet de la Ville : www.limours.fr (ma mairie 24h/24h - icône : « Révision du PLU »).

Au terme d'un délai de 30 jours après l'expiration de l'enquête, **la copie du rapport du commissaire-enquêteur énonçant ses conclusions motivées sera tenue à disposition du public** en Mairie et sur le site internet de la Ville.

Les corrections jugées nécessaires pourront alors être apportées, avant présentation du dossier définitif aux élus du conseil municipal dans le cadre de l'approbation du PLU révisé de Limours.

Tout demande d'information complémentaire concernant le projet de PLU arrêté de Limours, peut être formulée auprès du Service urbanisme, joignable via le site internet de la Ville : www.limours.fr (ma mairie 24h/24h - icône : « Révision du PLU »).